

<b>Séance du mardi 19 novembre 2024</b>	
<b>Nombre de membres en exercice:</b> 10	L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 13 novembre 2024, s'est réunie sous la présidence de Ghislaine TAFFOREAU
<b>Présents :</b> 8	<b>Sont présents:</b> Ghislaine TAFFOREAU, Robert PEREZ, Didier LE VAYER, Jean-Pierre CHOTARD, André DELLA NORA, Daniel LACUBE, Aude PEROPADRE, Cyril UBEDA
<b>Votants:</b> 9	<b>Représentés:</b> Nadia TOUMIAT
	<b>Excuses:</b>
	<b>Absents:</b> Mehielle MARQUEZE
	<b>Secrétaire de séance:</b> Didier LE VAYER

Objet: chantier d'insertion 2025 - D 2024 031

Madame le Maire informe l'assemblée qu'au titre de la politique d'insertion par l'activité économique, la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP), le Conseil Départemental et France Travail lancent à nouveau pour l'année 2025 un appel à projet « Ateliers et Chantier d'Insertion » dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion 2025 (PDI).

Depuis 2015, la commune d'Alet-les-Bains est en mesure de porter un tel projet. Cette action permettra à nouveau d'accueillir 6 demandeurs d'emploi en difficultés (bénéficiaires RSA, jeunes et adultes de bas niveau de qualification, adultes handicapés, demandeurs d'emploi...) à raison de 26h/semaine soit 4.46 ETP.

Cette opération fait partie d'un projet global qui comprend :

- Réhabilitation de différents espaces communaux classés ou non classés
- Restauration de bâti ancien en s'appuyant sur les compétences acquises en formation
- Aménagement paysager

Cette opération permettra comme les années précédentes, l'apprentissage et la découverte des métiers d'art, sculpture, taille de pierre en lien avec les bâtiments de France, des techniques de l'activité du BTP visant à faire évoluer les bénéficiaires vers la définition de leur projet professionnel, une formation qualifiante ou un placement en entreprise, ce dispositif intègre un volet « accompagnement social »

Comme les années précédentes, l'accompagnement social et l'accompagnement technique seront confiés à un prestataire extérieur dans le cadre d'un marché de prestation de service.

Le coût et le plan de financement s'établissent comme suit :

<b>DEPENSES TTC</b>		<b>RECETTES TTC</b>	
Achat fournitures	8 000	Subvention aide au poste	104 556
Charges externes (sous traitance)	56 000	FDI forfait RSA (CDDI)	19 254
Salaires et charge personnel insertion	112 627	Département	50 000
Autre personnel	4 588	Commune	9 541
Gestion administration	2 136		
<b>Total</b>	<b>183 351</b>	<b>Total</b>	<b>183 351</b>

Le Conseil Municipal, oui le Maire et après en avoir délibéré

**Décide** de mettre en place le chantier d'insertion pour l'année 2025 et de déposer les dossiers aux institutions sus mentionnés.

**Autorise** Madame le Maire à signer tout document afférent au dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: Casino d'Alet-les-Bains - révision du montant des prélèvements - D 2024 032

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suivant les dispositions de l'article 11-1 de la convention de délégation de service public du Casino, le prélèvement sur les recettes ordinaires versé à la collectivité est calculé sur une assiette constituée du produit brut des jeux cumulés depuis le début de chaque exercice comptable du Casino (1<sup>er</sup> novembre – 31 octobre), diminué des abattements légaux.

Les taux de 6%, 10% et 15% sont respectivement appliqués à chacune des trois tranches de cette assiette.

Conformément à l'article 14 de cette même convention, les montants exprimés en euros doivent être révisés annuellement au 1<sup>er</sup> novembre de chaque année d'application de la convention par indexation sur l'indice des prix à la consommation publié par l'INSEE pour le mois de juillet de chaque année précédant l'exercice des montants.

L'indice des prix à la consommation de juillet 2023 étant de 150.61, il convient de prendre un avenant stipulant que les nouvelles tranches de l'assiette seront les suivantes à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024 :

- Tranche de 0 €uros à 1 244 299 €uros au taux de 6%
- Tranche de 1 224 300 €uros à 2 515 973 €uros au taux de 10%
- Tranche de 2 512 974 €uros au taux de 15%

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**DECIDE** que l'indice des prix à la consommation de juillet 2023 étant de 150.61, il convient de prendre un avenant stipulant que les nouvelles tranches de l'assiette seront les suivantes :

- Tranche de 0 €uros à 1 244 299 €uros au taux de 6%
- Tranche de 1 224 300 €uros à 2 515 973 €uros au taux de 10%
- Tranche de 2 512 974 €uros au taux de 15%

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 9  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Refus : 0

Objet: Délibération modificative n°1 budget principal - D 2024 033

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
739213	Revers. pré. bloc communal sur le PBJ	10400.00	
731732	Prélèvement sur les produits des jeux		10400.00
<b>TOTAL :</b>		<b>10400.00</b>	<b>10400.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>10400.00</b>	<b>10400.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ALET LES BAINS, les jour, mois et an que dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: MAPA Aménagement coeur du village - attribution du marché - D 2024 034

Madame le Maire rappelle qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée le 6 septembre 2024 pour une remise des offres le 7 octobre 2024 à 17 heures. Il s'agit d'un marché unique.

Consultation à laquelle 4 entreprises ont candidaté. L'analyse des offres est intervenue et a permis de désigner l'attributaire.

Les critères de jugement étaient les suivants : *Prix 30% / Valeur technique 70 %*

**Après présentation du rapport d'analyse des offres, le conseil municipal (indiquer les conditions d'adoption : majorité, unanimité) :**

- **décide** d'attribuer le marché au prestataire suivant :

Entreprise VERNACULAIRE , sise : 31 000 TOULOUSE

Pour un montant de 37 555 € HT

- **Autorise** le Maire, à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que tout autre document s'y rapportant.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: Demande de subvention - amélioration des performances énergétiques de la piscine municipale - D 2024 035

Madame le Maire :

Depuis plusieurs années la municipalité est engagée dans une démarche de développement durable respectueuse de l'environnement et s'attache à une gestion raisonnée des ressources tant aquifère qu'énergétique.

Afin d'optimiser cette démarche sur l'ensemble des bâtiments publics nous avons fait établir, pour la piscine, un diagnostic de consommation des ressources suscitées afin que des solutions adaptées et génératrice d'économie nous soient proposées.

La commune souhaite pouvoir réaliser les travaux identifiés lors de l'étude de diagnostic préalable à savoir :

- Le cuvelage du petit bassin afin de réduire la consommation d'eau et l'utilisation de produits de traitement
- Les travaux sur les pédiluves qui permettront de réduire la consommation d'eau par la mise en place d'électrovanne avec automatisation mise en route et arrêt
- La pose de variateur sur les pompes qui permettront de réduire leur consommation électrique dès la fermeture de la piscine jusqu'à l'ouverture du lendemain

Madame le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'état (DETR) et de la communauté de communes (fonds de concours).

Le montant estimatif des travaux HT s'élève à 19 935 € 00

Le plan de financement est le suivant :

DETR	40%	7 974€00 HT
Fonds de concours	15%	2 990€25 HT
Commune	45%	8 970€75 HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat et de la communauté de Communes tel que défini ci-dessus.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document y afférent

**DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Résultat du vote : Adoptée  
Votants : 9  
Pour : 9  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Refus : 0

Objet: Délibération fixation du prix et de la durée - case columbarium - D 2024 036

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'un columbarium de 8 cases d'une contenance de 2 urnes chacune a été mis en place dans le cimetière communal.

Aujourd'hui, il convient de fixer le prix et la durée de concession d'une case du columbarium du cimetière communal.

Madame propose le prix de 1000 euros pour une durée de 30 années renouvelables.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

**Décide** de fixer le prix de 1000 euros pour une case

**Décide** que la concession se fera pour 30 années renouvelables

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Résultat du vote : Adoptée  
Votants : 9  
Pour : 8  
Contre : 0  
Abstention : 1  
Refus : 0

Objet: Modification des droits d'entrées à l'Abbaye - D 2024 037

Madame le Maire informe l'assemblée qu'enfin de se mettre en conformité avec les autres sites pôles cathares il est demandé à ce que nous ayons une politique tarifaire commune

Pour rappel, les tarifs actuels sont les suivants :

Adultes	4€00
Etudiants, demandeurs d'emploi, personnes à mobilité réduite	2€50
Groupe (10 personnes minimum)	3€50

Madame le Maire propose que les nouveaux tarifs pour la saison 2025 soient les suivants :

Adultes	5€00
Enfants de plus de 6 ans, demandeurs d'emploi, personnes à mobilité réduite, étudiants	3€00
Groupe (10 personnes minimum)	4€00

Gratuité pour les enfants de moins de 6 ans	
---	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Décide** que les nouveaux tarifs seront les suivant :

Adultes	5€00
Enfants de plus de 6 ans, demandeurs d'emploi, personnes à mobilité réduite, étudiants	3€00
Groupe (10 personnes minimum)	4€00
Gratuité pour les enfants de moins de 6 ans	

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 7

Contre : 1

Abstention : 1

Refus : 0

**Questions diverses :**

**Caméras de surveillance :**

- Quel est le coût pour la pose de caméras de surveillance et est-ce souhaitable,

**La majorité des élus présents n'y est pas favorable**

- Déchets sauvages : comment faire ? Etudier la pose de caméra de type « caméra de chasse » mobiles sur les lieux les plus sujets à infraction. Parking gare où des dépôts sont effectués tous les week-ends et vraisemblablement pas par les habitants du village

–

**Noël des aînés :**

- Maintien du « thé dansant » avec orchestre LEBRUN et ouvert à l'ensemble des villageois
- Le colis est maintenu pour les personnes ne participant pas au repas (1 colis par foyer)

**Adduction d'eau par Réseau 11 :**

- Démarrage des travaux prévu aux alentours de mi-décembre. Une première réunion avec les entreprises retenues a eu lieu courant novembre

–

**Food truck :**

- Certains villageois demandent s'il serait possible qu'un Food truck revienne sur Alet.
- La réponse est oui . Cependant s'il s'agit de « pizzas » il faut vérifier au préalable si le camping n'est pas prêt à assurer cette prestation à jour car il ne s'agit pas d'introduire une concurrence aux commerçants du village.

**Animation Casino :**

- Repas musical organisé le jour de l'an, la Saint Valentin
- Jeudis d'été et spectacle sur la promenade des platanes maintenu
- Mise à disposition d'une salle pour les expositions d'artistes avec apéritif offert le jour du vernissage

**Ecole :**

- Noël organisé par l'école le 20 décembre à la Salle des Fêtes avec chants interprétés par chaque classe et un en commun. Les enfants et les équipes enseignantes prépareront des gourmandises .Le père Noël sera également de la fête et comme chaque année la municipalité offrira le repas de Noël ainsi que le goûter .
- La fête des lanternes organisée par l'association des parents d'élèves le 16 novembre 2024 a rencontré un vif succès. Les organisateurs prévoient une autre manifestation en Février.
- La présence des enfants lors des commémorations du 11 novembre a été appréciée par tous et nous a donné l'occasion de tous nous retrouver en mairie pour partager un agréable moment

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00.

Le Maire,  
Ghislaine TAFFOREAU

The image shows several handwritten signatures in blue ink. In the center, there is a circular official stamp of the Municipality of Saint-André-de-Bellefleur, with the text 'MUNICIPALITE DE SAINT-ANDRE-DE-BELLEFLEUR' and '1891' visible. A large, dark signature is written over the stamp. To the right of the stamp is another blue signature, and to the far right is a smaller, more stylized signature.